

Bulgarie

Exemples d'affaires concernant la Bulgarie

Hassan et Tchaouch c. Bulgarie (26 octobre 2000)

Les requérants, un ancien Grand Mufti des musulmans bulgares ainsi qu'un professeur de religion islamique, se plaignaient de la décision des autorités bulgares de changer les dirigeants et les statuts de la communauté musulmane. La Cour a conclu qu'il y avait eu une ingérence dans l'organisation interne de la communauté musulmane et dans le droit des requérants à la liberté de religion.

Violation de l'article 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion)

Anguelova c. Bulgarie (13 juin 2002)

L'affaire concerne la mort du fils de la requérante, lequel, âgé de dix-sept ans, est décédé en 1996 pendant sa garde à vue, après avoir été arrêté pour tentative de vol.

Violations de l'article 2 (droit à la vie)

Violation de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants)

Violation de l'article 5 (droit à la liberté et à la sûreté)

Violation de l'article 13 (droit à un recours effectif)

Non-violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination)

Natchova et autres c. Bulgarie (6 juillet 2005)

L'affaire concerne le meurtre, en juillet 1996, de proches des requérants, tous deux âgés de vingt et un ans, par un membre de la police militaire qui tentait de les arrêter. Les requérants affirmaient notamment que les préjugés et les attitudes hostiles à l'encontre des personnes d'origine rom avaient joué un rôle décisif dans les événements ayant abouti aux décès, et qu'aucune enquête sérieuse n'avait été effectuée. La Cour a notamment conclu à la violation de l'article 14 combiné avec l'article 2 en ce que les autorités bulgares n'ont pas recherché si les événements ayant abouti au décès des proches des requérants avaient pu avoir un mobile raciste.

Violations de l'article 2 (droit à la vie)

Violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 2

Stankov c. Bulgarie (12 juillet 2007)

Parvan Slavtchev Stankov obtint des dommages et intérêts pour le préjudice résultant d'une détention provisoire injustifiée. La quasi-totalité de cette indemnité fut consacrée au paiement des frais de justice. La Cour a estimé que le fait d'imposer une charge financière considérable à l'issue de la procédure est de nature à constituer une restriction au droit d'accès à un tribunal.

Violation de l'article 6 (droit à un procès équitable)

Gotchev c. Bulgarie (26 novembre 2009)

Débiteur dans des procédures d'exécution engagées par des sociétés privées, Guéorgui Stéfanov Gotchev se vit retirer son passeport pendant plus de six ans. Il dénonçait l'atteinte à sa liberté de circulation. La Cour a estimé que les autorités bulgares ont manqué à leur obligation de veiller à ce que l'atteinte portée au droit du requérant de quitter son pays fût, dès le départ et tout au long de sa durée, justifiée et proportionnée au regard des circonstances.

Violation de l'article 2 du Protocole n° 4 (liberté de circulation)

Exemple de mesure individuelle

Kounov c. Bulgarie (déc) (23 mai 2006)

Impossibilité pour le requérant d'obtenir la réouverture de son procès pénal à la suite de sa condamnation par défaut.

⇒ La procédure inéquitable qui avait abouti à la condamnation du requérant a été rouverte, sa condamnation a été annulée et l'affaire a été renvoyée au tribunal compétent pour un nouvel examen.

Conseil de l'Europe

Adhésion : 7 mai 1992

La Convention

Signature : 7 mai 1992

Ratification : 7 septembre 1992

Juge en fonction

Zdravka KALAYDJIEVA

Historique des juges

Snejana BOTOCHAROVA (1998-2008)

Dimitar GOTCHEV (1992-1998)

Premier arrêt

Loukanov c. Bulgarie (20 mars 1997)

La Cour et la Bulgarie au 1^{er} janvier 2011

Nombre total d'arrêts : 375

Arrêts de violation : 343

Arrêts de non-violation : 19

Autres arrêts : 13

Décisions d'irrecevabilité : 4 804

Requêtes pendantes : 3 466

Exemples de mesures générales

Stefanov c. Bulgarie (3 mai 2001)

Le requérant, témoin de Jéhovah, a été condamné pour avoir refusé d'effectuer son service militaire.

⇒ Décriminalisation de l'objection de conscience et création d'un service alternatif aux obligations militaires.

Lotter c. Bulgarie (19 mai 2004)

Retrait du permis de résidence de témoins de Jéhovah.

⇒ Adoption d'une nouvelle loi sur les confessions religieuses, permettant l'enregistrement de témoins de Jéhovah en tant que personnes morales.

Varbanov c. Bulgarie (5 oct. 2000)

Le requérant avait été interné par un procureur de district et n'avait pu contester sa privation de liberté.

⇒ Adoption d'une nouvelle loi sur la santé, en vertu de laquelle la décision d'internement psychiatrique relève de la compétence des tribunaux.

M.C. c. Bulgarie (4 décembre 2003)

Protection insuffisante d'une victime d'allégation de viol.

⇒ Instructions faites aux organes d'investigation de tenir davantage compte de la position des victimes dans les affaires de viol, en conformité avec les principes dégagés par la Cour européenne (*exécution en cours*).